



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE du samedi 03 juin 2017

PREAMBULE

Les documents relatifs à ces A.G. sont à la disposition des Membres présents, à l'entrée de la salle:

- Le P.V. des Assemblées Générales du 11/06/2016,
- Le rapport moral du Président,
- Les rapports d'activité des Etablissements présentés par chaque Directeur d'Etablissement(s),
- Le rapport financier du Trésorier,
- Les délibérations significatives des C.A. depuis l'A.G. du 11/06/2016,
- Les lettres de motivation & lettres de missions/engagement des nouveaux Administrateurs et des Administrateurs proposant leur renouvellement.

De plus et pour rappel, ces documents sont consultables depuis quelques semaines, sur notre site : www.araimc.org.

M. VETIER rappelle que l'Assemblée Générale peut se dérouler si le total des Membres présents et représentés correspond au moins au quart des Membres de l'A.G. (Personnes majeures à jour de leur cotisation au 1^{er} janvier 2017). Il informe qu'après contrôle des listes d'émargement par le Secrétaire Général, le quorum est atteint :

Le quart de 166 Membres = 41,5

31 Présents, 57 pouvoirs, soit un total présents + représentés de 88.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

I. APPROBATION des PROCES-VERBAUX des ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE du 11 juin 2016

Lecture et commentaire des documents.

Discussion/questions/réponses

Délibération :

L'A.G. valide les Procès-verbaux des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du samedi 11 juin 2016.

Voté à l'unanimité

II. RAPPORT MORAL et RAPPORTS D'ACTIVITE des ETABLISSEMENTS

Le Président lit et commente le rapport moral.

Mme TARANTO intervient pour exposer ses remarques sur le projet du FAM les Violettes,... elle pense qu'il serait souhaitable de créer un nouvel établissement pour accueillir les personnes en situation de polyhandicap en fin de vie. Elle informe les Adhérents qu'elle souhaite aussi rencontrer les parents dès septembre pour échanger sur divers sujets.

M. VETIER est d'accord sur le point concernant le manque de rencontres avec les parents,... il rappelle que les Vice-Présidents et les Administrateurs mandatés établissent la liaison entre les familles et le Conseil d'Administration. Les Vice-Présidents aidés des Administrateurs mandatés doivent recenser et analyser les besoins non satisfaits des enfants et adultes IMC et Polyhandicapés. Les réunions, les échanges avec les familles (Amicales, C.V.S., réunions parents) permettent de définir ces besoins,...les Vice-Présidents ont pour mission de les exposer lors d'un Conseil d'Administration.

M. VETIER propose au Directeur général et aux Directeurs d'établissements de dire quelques mots sur les rapports d'activité des établissements (annexes du rapport moral).

Chaque Directeur expose une synthèse des rapports d'activité de leur(s) établissement(s) :

➤ M. BONELLO rappelle que le F.A.M. les Violettes accueille 50 personnes polyhandicapées (l'établissement dispose de 7 infirmières).

M. BONELLO parle des différents points de son rapport d'activité et plus particulièrement les points concernant :

- « les soins et l'accompagnement des résidents » : vieillissement et pathologies de plus en plus lourdes des résidents, nécessité d'une médication plus pointue, mise en place de certaines mesures pour garantir au mieux l'accompagnement des résidents, travail d'accompagnement et de soutien auprès des familles confrontées à la perte d'autonomie de leur enfant, gestion de certaines situations douloureuses de familles et mise en place d'un comité d'éthique permettant de mieux évaluer certaines situations difficiles.
 - « les perspectives pour 2017 » :
 - Installation de rails de transfert dans 26 pièces de l'établissement
- Dépôt du Permis de Construire concernant le projet de restructuration du F.A.M. Les Violettes avec la création de 8 places d'accueil de jour et de 2 places d'accueil permettant de répondre aux besoins de nombreuses familles.

M. BONELLO dit qu'il regrette que Mme TARANTO ait écrit à l'A.R.S. à l'encontre de la dynamique et de l'énergie des équipes des Violettes pour l'élaboration de ce projet.

- Mme ZERAPHA informe qu'elle est Directrice du Complexe la Gauthière depuis 1 mois et que sa récente prise de fonction l'a conduite à établir un rapport d'activité selon « une évaluation ressentie »
Elle rappelle que le Complexe La Gauthière comporte 6 établissements (E.S.A.T., Foyer Robert SAUNIER, Foyer H. VACHER, M.A.S. du Garlaban et C.A.A.J. La Gauthière).
Elle informe que Mme CUVELLO a pris ses fonctions récemment au poste de responsable de l'E.S.A.T suite au départ de Mme GROS. Un gros travail est à effectuer dans cet établissement où les Ateliers fonctionnent avec une insuffisance de productivité,... cela ne permet pas de valoriser le travail des personnes handicapées.
Elle informe que la M.A.S. rencontre des problèmes organisationnels induits par une sous dotation d'origine.
Le Foyer H. Vacher doit être rénové pour héberger les résidents dans des conditions de qualité.
Il est prévu d'externaliser le S.A.V.S. sur les lieux des personnes accompagnées pour rapprocher l'équipe éducatives des personnes accompagnées.
Le C.A.A.J. accueille majoritairement des adultes en situation de handicap type IMC et type Traumatisme Crânien. C'est un établissement qui fonctionne très bien avec de plus en plus de demandes, ce qui confirme le résultat positif des enquêtes de satisfaction.
Mme ZERAPHA souligne qu'un important partenariat est en place au sein du Complexe, en considérant une logique de parcours et de projet d'accompagnement globalisé.
- Mme LIMOUZIN résume la synthèse de l'activité et de la gestion des 3 structures du Complexe Saint-Thys :
 - Le C.A.M.S.P. (30 enfants de 0 à 6 ans) réalise un travail de socialisation et accompagne les parents dans la vie quotidienne avec leur jeune enfant, La durée moyenne de prise en charge est de 2 ans.
 - Le S.E.S.S.A.D. (25 enfants de 3 à 18 ans) organise 2 réunions annuelles ouvertes à tous les parents pour parler des difficultés, attentes, projets...un pique-nique avec les parents, enfants, le Personnel du SESSAD et avec M. Guy BEARD, permet de rendre ces réunions dynamiques et conviviales,... moment important dans le cycle annuel de la vie au SESSAD.
 - L'I.E.M. (80 enfants de 3 à 18 ans) adapte chaque prise en charge en fonction des besoins et de la capacité de scolarisation de l'enfant. Le développement de l'accueil temporaire et modulaire et le développement d'un partenariat sur le plan culturel, loisirs, sports, santé, éducation nationale,... permettent de répondre au mieux aux besoins et attentes des enfants.
- M. MONCHAUX informe que M. MOREY lui a demandé de le remplacer pour la présentation de son rapport d'activité,... et il demande à l'A.G. de l'excuser pour son absence. Il dit également que M. BLUTEAU, Architecte est présent à cette Assemblée Générale.
M. MONCHAUX présente les principaux points concernant l'E.E.A.P. Decanis.
 - La fin des travaux du nouvel E.E.A.P. au 160 chemin des Jonquilles en décembre 2016 (commencement des travaux en mars 2015)
 - Le départ et arrivée d'enfants : 6 enfants ont quitté l'EEAP, 7 enfants ont été accueillis dans le nouvel établissement.
 - La validation du projet d'établissement,...M. MONCHAUX remercie les parents qui se sont mobilisés et qui ont permis de faire le lien avec les équipes pour l'élaboration de ce projet.
 - L'inauguration du nouvel E.E.A.P.,... s'est déroulée sur 1 semaine, ce qui a permis des temps d'échanges avec différents partenaires.

- Concernant l'activité du Siège, M. MONCHAUX informe que la mise en place de Commissions au Siège a permis de mettre en œuvre un travail pour commencer à :
- créer une synergie et une harmonisation des pratiques au sein de l'Association
 - se mobiliser face aux enjeux concernant la réforme de tarification dans le cadre du projet SERAFIN-PH,... et réfléchir sur l'évolution de nos besoins ;
- M. MONCHAUX souligne que la réécriture du projet associatif permettrait d'ouvrir un débat au sein de l'Association appuyé par un travail au sein des Commissions afin de pouvoir identifier les orientations associatives pour les années à venir, en adaptant nos réponses selon l'évolution des besoins des publics accueillis au sein de l'Association.

Après discussion/questions/réponses,...**l'Assemblée Générale valide le rapport moral 2016 et les rapports d'activité 2016 des établissements.**

Voté à l'unanimité

III. RAPPORT FINANCIER

Le Trésorier lit et commente le rapport financier 2016 de l'Association.

Ce rapport financier est voté après avis favorable du Commissaire aux comptes, sur la véracité des informations comptables/financières communiquées par le Trésorier (voir ci-dessous les rapports du Commissaire aux Comptes).

IV. RAPPORTS du COMMISSAIRE aux COMPTES

M. DEBUYCK, Commissaire aux comptes présente son rapport sur les comptes 2016 et il expose ses appréciations suite à son audit :

- Il émet un avis favorable sur la qualité des comptes présentés par M. NOBILI et sur la concordance entre les différents rapports et les comptes annuels arrêtés par l'A.R.A.I.M.C.
- **il certifie les comptes 2016 de l'A.R.A.I.M.C.,**
- il n'a pas d'observations sur la situation financière de l'ARAIMC,
- **il déclare que les comptes de l'A.R.A.I.M.C. sont réguliers, sincères et véritables.**

Délibération :

Après avis favorable du Commissaire aux comptes, sur la véracité des informations présentées/communiquées par le Trésorier, l'Assemblée générale valide le rapport financier 2016.

Voté à l'unanimité

V. APPROBATION DES COMPTES 2016

Discussion/questions/réponses

Délibération :

Après présentation du rapport du Commissaire aux comptes par M. DEBUYCK, l'Assemblée Générale valide les comptes 2016 de l'A.R.A.I.M.C.

Voté à l'unanimité

VI. PRESENTATION des DELIBERATIONS SIGNIFICATIVES votées par le CA depuis notre dernière Assemblée (du 11/06/2016 à ce jour)

Le Président lit les 10 délibérations (document ci-joint).

Certains Membres signalent que les délibérations déjà votées par le Conseil d'Administration ne devraient pas être présentées à l'Assemblée Générale pour validation.

M. VETIER dit que depuis plusieurs années, les délibérations les plus significatives sont présentées à l'A.G.,... il pense qu'il est important que les Adhérents soient informés des décisions du Conseil d'Administration. Il rappelle qu'en principe (d'après nos Statuts) seules les délibérations relatives au patrimoine de l'Association devraient être présentées à l'Assemblée Générale pour validation.

En conséquence, le Président propose à l'Assemblée Générale de voter sur les 2 délibérations ci-dessous :

DELIBERATION N° 9

(C.A. du 07.03.2017)

DEMANDE DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE CONCERNANT LE PROJET DE CREATION DE 8 PLACES D'ACCUEIL DE JOUR ET DE 2 PLACES D'ACCUEIL TEMPORAIRE AU F.A.M. LES VIOLETTES

Le C.A. accepte qu'une demande de permis de construire pour la création de 8 places d'accueil de jour et de 2 places d'accueil temporaire au F.A.M. Les Violettes, soit déposée par l'Architecte, à la Mairie de Marseille.

Le C.A. est d'accord pour relancer la demande de création de ces 10 places, auprès de l'A.R.S.

Le C.A. demande au Directeur Général, au Directeur du F.A.M. Les Violettes et au Président :

- de transmettre à l'A.R.S., un dossier complet du projet comportant un descriptif précis des besoins,
- d'effectuer les démarches nécessaires avec l'Architecte pour le dépôt du permis de construire.

Voté à l'unanimité

DELIBERATION N° 10

(C.A. du 07.03.2017)

LEGS/SUCCESSION Mme POILLEUX – VENTE DU BIEN IMMOBILIER 8 IMPASSE DE LA MONTRE 13011 MARSEILLE

Le C.A. accepte la proposition de 305 000 € de M. Jean-Maurice SAAL pour l'achat du bien immobilier sis 8 impasse de la Montre 13011 Marseille.

Le C.A. autorise le Président, le Trésorier, le Directeur Général et Marc LEFEVRE, à effectuer les démarches nécessaires auprès de Maître ROUSSET-ROUVIERE pour la signature des actes notariés concernant la succession et la vente immobilière.

Voté à l'unanimité

Pour information, M. SAAL ne se manifeste plus et ne répond plus à nos demandes,... en conséquence, nous prenons contact avec d'autres acheteurs potentiels, sur la base de ce prix de 305 000 € à plus ou moins 5 % selon négociation.

Après discussion/questions/réponses,...**l'Assemblée Générale entérine ces 2 délibérations, à la majorité (1+2 Abstentions : Mme TARANTO).**

VII. QUITUS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale donne quitus au Trésorier, au Président, à tous les Administrateurs pour leurs missions concernant l'exercice 2016.

Voté à l'unanimité

VIII. FIXATION DU MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE DE L'A.R.A.I.M.C.

Extrait C.A. du 27/04/2017

Délibération :

Le C.A. proposera à l'Assemblée Générale du 03/06/2017 de maintenir la cotisation à 40 € pour 2018.

Voté à l'unanimité

Discussion/questions/réponses

Délibération :

L'Assemblée Générale valide le maintien de la cotisation 2018 à 40 €

Voté à l'unanimité

IX. REELECTION/ELECTION DES ADMINISTRATEURS

➤ 3 Administrateurs renouvellent leur candidature :

- Guy BEARD
- Fernand GEA
- Jean VETIER

➤ 2 nouveaux candidats se présentent :

- Michel DA SILVA
- Serge RAMONATXO

Le Président rappelle que les lettres de motivation sont à la disposition des Adhérents à l'entrée de la salle.

Il demande en particulier, aux nouveaux candidats de se présenter.

M. MINVIELLE tient à souligner le travail remarquable de M. DA SILVA à l'EEAP Decanis et au C.V.S.

M. DA SILVA, père d'un enfant à Decanis, souhaite s'investir davantage au sein de l'Association. Il partage le point de vue de Mme TARANTO concernant le travail à effectuer pour les enfants polyhandicapés.

M. RAMONATXO, père d'une fille à Saint-Thys souhaite travailler sur les projets, les perspectives, l'avenir de l'Association.

Proposition du Président concernant le vote sur la réélection et l'élection de ces candidats :

« Compte tenu qu'il s'agit d'un vote à majorité relative, ... et compte tenu que le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de postes à pourvoir,...

... si tous les votants sont d'accord, l'A.G. considère que ces 5 candidats sont élus ou réélus Administrateurs,...

... si l'un d'entre vous n'est pas d'accord, ... nous procéderons à un vote à bulletin secret »

Après discussion/questions/réponses, **l'Assemblée Générale valide les 5 candidatures ; Messieurs Guy BEARD, Fernand GEA, Jean VETIER sont réélus, ... Messieurs Michel DA SILVA et Serge RAMONATXO sont élus, ... au poste d'Administrateur de l'ARAIMC.**

X. PRESENTATION DES LISTES DES COLLEGES

- Administrateurs mandatés par les familles :
 - ... des enfants et adolescents polyhandicapés :
Marie-Laure CHAVASSIEUX (10 signatures)
 - ... des adultes polyhandicapés :
Eric DUVERBECQ (10 signatures)
 - ... des enfants I.M.C. :
Yasmina BOUTONNET
 - ... des adolescents et jeunes adultes I.M.C :
Isabelle CUADRADO ou Blandine JULIEN
 - ... des adultes I.M.C. non travailleurs :
Maria ABRAHAM (10 signatures)
 - ... des adultes I.M.C. travailleurs :
Yvan ANDRE (10 signatures)
- Administrateurs mandatés par les Personnes Handicapées adultes :
Pas de candidat

Les listes des signatures de Mmes Maria ABRAHAM, Marie-Laure CHAVASSIEUX et de Mrs Yvan ANDRE et Eric DUVERBECQ sont remises au Président.

En ce qui concerne les candidats qui n'ont pas obtenu leurs 10 signatures, le Président propose à l'A.G. de valider officiellement leur candidature dans 2 mois après réception de leur liste complète à l'Association.

Le Président dit qu'il est fortement regrettable qu'aucun candidat ne se présente au poste d'Administrateur représentant les adultes IMC accueillis.

Discussion/questions/réponses

Délibération :

L'Assemblée Générale valide pour 1 an, les postes d'Administrateur représentant les Collèges des Familles des adultes Polyhandicapés, des enfants Polyhandicapés, des adultes IMC non travailleurs et des adultes IMC travailleurs.

L'Assemblée Générale accepte d'accorder aux Administrateurs représentant les Collèges des Familles des enfants IMC et des adolescents/jeunes adultes IMC qui n'ont pas obtenu leurs 10 signatures, le délai de 2 mois pour transmettre leur liste à l'Association. Dès réception de ces documents, leur candidature sera officiellement validée.

Voté à l'unanimité

Suite à l'Assemblée Générale et après contrôle des listes des adhérents, nous constatons que les candidatures de Mmes BOUTONNET, CUADRADO et JULIEN ne sont pas recevables, à ce jour, ... ces 3 Adhérentes ne sont pas à jour de leur cotisation.

Remarques diverses :

- M. DA SILVA rappelle que depuis plusieurs mois, il manque 2 postes de kinésithérapeute à Decanis alors que ces postes sont indispensables pour les enfants. Il informe qu'au cours d'une réunion CVS, le Directeur a dit qu'il ne pouvait rien faire en ce qui concerne ces recrutements au vu des rémunérations proposées pour ces postes.

M. VETIER suggère à M. DA SILVA de proposer au Directeur,... dans l'attente d'embaucher ces 2 kinésithérapeutes et dans le respect du budget,... d'utiliser des kinésithérapeutes libéraux.

Il rappelle que les Vice-Présidents ont pour rôle de déterminer les besoins non satisfaits et de les présenter au Conseil d'Administration,... de rechercher les moyens pour satisfaire ces besoins avec les Membres du Conseil d'Administration. Il précise qu'en ce qui concerne Decanis, la Vice-Présidente n'a pas signalé ce besoin avec l'origine du problème de ce recrutement, au Conseil d'Administration,...ce qui est regrettable... Une étude sur ce dossier avec un descriptif des besoins permettant de justifier la nécessité de ces postes, aurait pu aboutir à une demande de financement supplémentaire auprès de l'A.R.S.

M. MONCHAUX complète en ajoutant que l'Association est en lien avec UNIFAF pour la création d'un partenariat concernant la mise en place d'un dispositif de contrats d'apprentissage pour les kinés,... ce qui nous permettrait d'attirer cette profession dans nos établissements.

Clôture de cette Assemblée Générale Ordinaire à 11 h 45.

Le Secrétaire Général
Lionel MILLAUD

Le Président
Jean VÉTIER